Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_48-DE

# MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation et d'affichage*
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

*Nombre de conseillers*

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 26 |
| Votants | 27 |

**Etaient présents** :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

**Absents excusés** :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

**Secrétaire de séance** : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

**DCM 2026-48**

Objet :

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

Convention d'occupation de locaux à usage professionnel avec une orthophoniste

La commune, met à disposition de Madame Carla CUEIL un bureau d'une surface totale de 15 m², situé au sein de la maison médicale, 37 rue du Drénit.

Madame Carla CUEIL occupant le local 2 jours par semaine à compter du 1er septembre 2026, des contrats de location complémentaires pourront être conclus avec d'autres professionnels de santé sur les temps d'utilisation laissés libres.

Le montant du loyer est proposé à 100€ par mois (hors charges).

Sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 22/05/2026, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- entérine ces modalités de convention entre la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H et Madame CUEIL Carla
- fixe le montant du loyer mensuel à 100 € hors charges, à compter du 1er septembre 2026
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation de locaux à usage professionnel.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590